|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SEPP  **MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT Supérieur, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L’INNOVATION**  **\*\*\*\*\***  **SECRETARIAT Général**  **\*\*\*\*\***  **FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE**  **ET DE L’INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT**  **\*\*\*\*\*** |  | **BURKINA FASO**  **\*\*\*\***  **Unité-Progrès-Justice** |

**APPEL A PROJETS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT 2021**

***N° FONRID/AAP8/NCP/PC/2021***

**LIGNES DIRECTRICES DE L’AAP**

***Janvier 2021***

**Table des matières**

[**I- Origine et nature de l’appel à projet (AAP)** 3](#_Toc42846896)

[**II-Objectif de l’appel** 3](#_Toc42846897)

[**III-Calendrier de soumission** 3](#_Toc42846898)

[**IV-Conditions de l’appel** 4](#_Toc42846899)

[**V-Critères d’éligibilité** 4](#_Toc42846900)

[**VI-Instruction des dossiers** 5](#_Toc42846901)

[**VII-Procédures d’analyse et de sélection des propositions complètes détaillées** 5](#_Toc42846902)

[**VIII-Décision de financement** 6](#_Toc42846903)

[**IX- Définition de concepts** 6](#_Toc42846904)

[**X- Critères d’évaluation** 6](#_Toc42846905)

[**XI**-**Suivi et évaluation** 7](#_Toc42846906)

[**XII-Autres informations** 7](#_Toc42846907)

# **I- Origine et nature de l’appel à projet (AAP)**

Le Plan national de développement économique et social (PNDES), référentiel de développement du Burkina Faso met un accent particulier sur les priorités de croissance économique inclusive et durable, d'aspirations à une meilleure qualité de vie de la population et sur la promotion de la bonne gouvernance.

La contribution du Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (MESRSI) dans la mise en œuvre de ce plan de développement doit être perceptible à travers l’appui attendu de la recherche et de l’innovation aux systèmes de productions, à l’accompagnement des secteurs structurants et à l’amélioration de la qualité de vie des populations.

C’est dans cette optique que le Fonds National de la Recherche et de l’Innovation (FONRID) a élaboré son plan stratégique 2019-2023. En outre le Ministère de l’Enseignement supérieur de la Recherche Scientifique et de l’Innovation dans sa mission de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre la politique du gouvernement en matière de recherche et d’innovation, a élaboré des Programmes Nationaux Fédérateurs de Recherche (PRONAFER).

Les thématiques proposées pour le présent appel à projets sont extraites de ces documents stratégiques (plan stratégique du FONRID et PRONAFER).

# **II-Objectif de l’appel**

L’objectif principal du présent appel à projets est de promouvoir la recherche et l’innovation en vue d’améliorer les conditions de vie de la population.

Pour cette année, le regard est porté spécifiquement sur les projets de recherche-développement qui doivent contribuer à :

* Maintenir le personnel enseignant et les élèves des zones d’orpaillage et des zones à risque dans les classes ;
* Définir un modèle de gouvernance basé sur la culture Burkinabè (les initiatives locales, pratiques quotidiennes, acteurs étatiques et non étatiques…) ;
* Préserver/Restaurer les écosystèmes ;
* Mitiger les effets néfastes du changement climatique sur le couvert végétal ;
* Valoriser les plantes médicinales ;
* Améliorer les systèmes d’assainissement ;
* Promouvoir les TIC dans la diffusion des résultats de recherche;
* Améliorer l’appropriation des résultats de recherche par les potentiels utilisateurs ;
* Améliorer les processus de diffusion et de traduction des résultats de recherche ;
* Améliorer la connaissance des impacts des résultats de recherche sur le développement socio-économique ;
* Accélérer l’implication des femmes dans la gouvernance et plus généralement dans les sphères formelles et publiques de prise de décision.

# **III-Calendrier de soumission**

Cet appel à projets 2021 se déroule en deux phases :

* **Première phase :** Soumission d’une Note conceptuelle de projet (NCP)
* soumission avant le **21/02/2021** d’une note conceptuelle selon le canevas (annexe 1) ;
* réponse (NCP accordée ou non) communiquée avant le **14/03//2021**.
* **Deuxième phase :** Soumission du Projet complet détaillé (PCD)
* soumission avant le **10/04/2021** d’un dossier complet selon le canevas (annexe 2) « le Canevas PCD sera transmis au coordonnateur par le FONRID après présélection du NCP » ;
* notification (financement accordé ou non) avant le **13/05/2021**;
* signature de la convention de financement avant le **23/05/2021.**

**Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.**

**NB : Avant de répondre à cet appel, les soumissionnaires sont invités à lire attentivement l’ensemble des lignes directrices ci-après qui détaillent les critères d’éligibilité. Seuls les dossiers complets, respectant les canevas et conformes aux lignes directrices seront examinés.**

# 

# **IV-Conditions de l’appel**

Cet appel est réservé aux projets menés en partenariat par au minimum trois structures officiellement reconnues (dont une au moins fait de la recherche et /ou l’innovation son activité principale). Tous les partenaires doivent obligatoirement joindre une lettre de soutien au projet, présentant de manière explicite son rôle et sa participation aux activités du projet (annexe a.).

* Les projets présentés sont annuels ou pluriannuels (12 à 36 mois);
* Le montant maximum accordé par le FONRID par projet : 30 millions de FCFA.

# **V-Critères d’éligibilité**

* **Eligibilité des structures porteuses**

Sont éligibles au présent appel à projets du FONRID, toute personne morale (structures **publiques** ou **privées**, institutions d’enseignement supérieur et/ou de recherche, structures de développement, d’encadrement technique, de vulgarisation, d’innovation, les ONG, les associations) menant ses activités au Burkina Faso et dont le projet cadre avec l’un des thèmes retenus.

Les institutions internationales exécutant leurs activités de recherche et/ou d’innovations au Burkina Faso sont éligibles au présent appel à projets, en tant que partenaires des structures nationales. Ces institutions internationales ne peuvent en aucun cas être porteuses principales de projets.

* **Eligibilité des équipes**

Toute équipe menant des activités de recherche et/ou d’innovation sur le territoire national et officiellement reconnue comme tel, est éligible. Chaque membre de l’équipe doit joindre son CV daté et signé (annexe b).

**NB :** - Le principal investigateur doit avoir le profil adéquat pour la conduite du projet soumis.

- Un chercheur/technicien ne peut être membre de plus de deux (2) équipes projets à la fois (nouveau ou en cours d’exécution). Ce critère disqualifie l’ensemble du projet.

* **Eligibilité des dépenses**

Sont éligibles aux dépenses des projets FONRID, les coûts liés aux activités entrant dans le cadre de l’exécution du projet. Les dépenses doivent suivre les procédures de la dépense publique en vigueur.

Les coûts indirects, les salaires du personnel, les frais de gestion, les frais d’inscription ou de paillasse, les gros investissements (constructions, acquisition de véhicules automobiles, …) ne sont pas éligibles.

# **VI-Instruction des dossiers**

Les idées de projets sont soumises sous forme de brèves notes conceptuelles de projets (NCP), sur lesquelles sera opérée une présélection.

La recevabilité est vérifiée par le FONRID sur la base des critères suivants :

* dossiers complets (formulaire type et annexes) correctement remplis;
* fichier bien nommé **(numéro de l’appel, suivi du nom et prénom du coordinateur principal du projet) et dans les formats word** « NCP » **et PDF**« NCP + annexes »**, en caractère Arial simple et police 12 ;**
* toutes les rubriques doivent obligatoirement être renseignées ;
* le dossier à transmettre doit se faire en fichier unique ;
* l’éligibilité des porteurs, des partenaires des acteurs ;
* le dossier doit être entièrement rédigé en français ;
* les annexes doivent être complètes et rédigés en français.

Les NCP jugées recevables sont soumises à un comité ad ’hoc composé de spécialistes des thématiques. Ce comité est chargé de la présélection des NCP éligibles à cet appel sur la base des critères de notation et de qualité de l’idée soutenant la proposition.

# **VII-Procédures d’analyse et de sélection des propositions complètes détaillées**

Au terme de la présélection des NCP, les porteurs retenus seront invités à soumettre des propositions complètes détaillées (PCD) qui feront l’objet d’une évaluation par des experts externes puis par le Comité scientifique et technique (CST) du FONRID.

Le CST évalue les PCD sur la base de l’appel, des critères de notation, de la qualité de la proposition et des observations des évaluateurs externes. Le CST peut éventuellement formuler des observations et recommandations.

Les porteurs des projets sélectionnés pour financement sont tenus de prendre en compte toutes les observations et recommandations du CST dans la finalisation de leurs projets.

**Les conclusions des travaux du CST ne peuvent faire l’objet d’aucun recours.**

**La soumission d’un projet vaut acceptation des règles et des conditions du FONRID.**

# **VIII-Décision de financement**

Les projets sélectionnés feront l’objet de redimensionnement avant leur approbation par le Conseil d’Administration (CA). Les décisions seront publiées et communiquées par le FONRID aux porteurs des projets au plus tard le **20/05/2021.**

# **IX- Définition de concepts**

**Recherche-Développement**

La recherche-développement est l’ensemble des travaux de recherche entrepris en vue de produire des **savoirs**, des **technologies** et des **innovations** pour répondre à un problème de développement. Elle regroupe les activités qui améliorent les connaissances ainsi que leur utilisation pour de nouvelles applications.

***Savoir ou technologie :*** *e*nsemble de savoirs et de pratiques fondés sur des principes scientifiques dans un domaine donné.

***Innovation :*** toute utilisation de nouvelles connaissances pour la production et la valorisation des idées, des biens et services nouveaux. Elle peut se définir comme un facteur permettant d’accélérer une dynamique de développement économique ou social, de débloquer une situation figée, de renforcer des capacités humaines ou sociales… Il s’agit de solutions, nouvelles par rapport au système existant, apportant des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique.

L’innovation peut être sociale, technique, pédagogique, managériale, financière ou de toute autre nature. Elle peut être un objet, un procédé, une méthode, un mode d’organisation, une forme juridique, etc. Elle est relative à un territoire géographique donné.

Tous les projets doivent s’inscrire dans le sens des définitions ci-dessus. Ils sont évalués en fonction des critères de recherche et d’innovation suivants :

# **X- Critères d’évaluation**

Les projets seront évalués selon les critères ci-dessous :

* Pertinence
* Qualité scientifique et technique
* Impact potentiel
* Questions genre
* Plan d’exécution technique
* Perspectives de valorisation des résultats qui seront acquis
* Equipe de mise en œuvre
* Adéquation et équilibre du Budget

# **XI**-**Suivi et évaluation**

Les porteurs de projets sont soumis au dispositif de suivi-évaluation en vigueur au FONRID.

Ils s’engagent particulièrement à transmettre au FONRID les rapports d’avancement selon les modalités contractuelles.

Les subventions octroyées par le FONRID doivent être officiellement enregistrées dans les comptes des structures porteuses. Les preuves de la contribution des partenaires pourraient être demandées lors des audits.

Le porteur principal du projet et ses partenaires s’engagent à participer activement au processus de capitalisation (réunions, séminaires, groupe de discussion sur internet, partage d’informations, rédaction de notes et articles…).

Ils s’obligent contractuellement à déposer auprès du FONRID tout produit de recherche (publication, poster, communication, note de politique, mémoires, thèses, etc.) avec la mention de la contribution de l’institution.

# **XII-Autres informations**

Pour toute information complémentaire, envoyer un mail aux adresses email : [appelsaprojetsfonrid@gmail.com](mailto:appelsaprojetsfonrid@gmail.com).

**NB : Les dossiers doivent être envoyés uniquement à l’adresse email** [**appelsaprojetsfonrid@gmail.com**](mailto:appelsaprojetsfonrid@gmail.com)**.**

**Aucun dossier physique ne sera reçu au FONRID.**

Les canevas de soumission et le manuel de rédaction sont téléchargeables sur le site web du FONRID à l’adresse: [**www.fonrid.bf**](http://www.fonrid.bf)**.**

**Domaines concernés par l’appel, contraintes à lever et thématiques de recherche**

| **N°** | **Domaines** | **Contraintes** | **Thématiques** |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Gouvernance et Société** | 1. Abandon des classes par le personnel enseignant et les élèves dans les zones d’orpaillage et d’insécurité | 1. Proposition de stratégies pour le maintien du personnel et des élèves des zones d’orpaillage dans les classes 2. Proposition de stratégies pour le maintien du personnel et des élèves des zones à risques dans les classes 3. Analyses de genre de déscolarisation des élèves des zones d’orpaillage dans les classes |
| 1. Absence de modèles Burkinabè de gouvernance | 1. Proposition d’un modèle de gouvernance basé sur la culture Burkinabè (les initiatives locales, pratiques quotidiennes, acteurs étatiques et non étatiques…) 2. Identification des opportunités pour une plus forte implication des femmes dans la gouvernance et dans les sphères formelles et publiques de prises de décision |
|  | **Environnement et Changement Climatique** | 1. Dégradation des écosystèmes | 1. Développement des outils durables de gestion des écosystèmes forestiers, 2. Mise au point de technique de restauration des écosystèmes (sites miniers, etc.) |
| 1. Impacts néfastes du changement climatique sur le couvert végétal | 1. Evaluation du potentiel de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers,agroforestiers et des polluants domestiques  ; 2. Développement des actions d’atténuation des effets néfastes du changement climatique sur le couvert végétal. |
|  | **Santé Humaine et Animale** | 1. Faible valorisation des plantes médicinales | 1. Développement de formes galénique adaptées de médicaments traditionnels améliorés 2. Essaie préclinique et clinique sur les médicaments traditionnels améliorés en médecine humaine et animale 3. Valorisation des produits de la médecine traditionnelle  ; |
| 1. Inadaptation de systèmes d’assainissement | 1. Proposition de nouveaux schéma d’assainissement dans les marchés, yaars et établissements scolaires 2. Développement de systèmes de gestion des déchets médicamenteux et biologiques |
|  | **Technologies de l’Information et de la Communication** | Faible utilisation des TIC dans la diffusion des résultats de recherche | 1. Développement d’applications de diffusion de techniques de production dans les domaines de l’agriculture,de l’élevage et l’environnement |
|  | **Domaine transversal** | 1. Faible appropriation des résultats de recherche par les potentiels utilisateurs 2. Faiblesse des processus de diffusion et de traduction des résultats de recherche | 1. Evaluation du processus d’appropriation et de diffusion des résultats de recherche (facteurs affectant l’appropriation des résultats de recherche, taux d’appropriation des résultats de recherche, perceptions des utilisateurs finaux des résultats de recherche, etc.) pour un accroissement du taux d’adoption et la durabilité de l’adoption ; 2. Proposition de meilleurs processus de diffusion, de vulgarisation des résultats de recherche pour une meilleure appropriation ; |
| 1. Faible connaissance des impacts des résultats de recherche sur le développement socio-économique | 1. Evaluation des impacts économiques et socio-culturelles de l’utilisation des résultats de recherche sur les performances des activités économiques (rentabilité, productivité, efficacité, etc.) les intégrant et le bien-être des populations (revenu et dépenses totales des familles ; niveau de pauvreté ; sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre, etc.) 2. Analyse de la mise en œuvres des résultats de recherche et des innovations |
| 1. Faible implication des femmes dans la gouvernance et plus généralement dans les sphères formelles et publiques de prise de décision | 1. Propositions de stratégies et d’action pour une plus forte implication des femmes dans la gouvernance ; 2. Analyses des contraintes et des opportunités pour une plus forte implication des femmes dans les sphères formelles et publiques de prise de décision. |